

ADDITIF AU DOCUMENT CDEN du 10 février 2022

2/ ECOLES ELEMENTAIRES : OUVERTURES (page 3)

- MONTPELLIER SUD : annulation de la mesure d'ouverture de classe sur l'école élémentaire P.Bert/V.Hugo

5/ ECOLES ELEMENTAIRES : FERMETURES (page 6)

- BEZIERS SUD : annulation de la mesure de fermeture de classe sur l'école élémentaire d'Olonzac

6/ ECOLES MATERNELLES : FERMETURES (page 7)

- BEDARIEUX : annulation de la mesure de fermeture de classe sur l'école maternelle G.Tailhades de Saint-Pons-de-Thomières

7/ FUSIONS D'ECOLES (page 9)

- LODEVE : lire "14 classes à la R.2022" et non "14 classes + 1 ulls à la R.2022"

12/ 1a) CREATIONS DE NOUVEAUX DISPOSITIFS DEDOUBLES REP+ (page 11)

- MONTPELLIER OUEST : annulation de la mesure d'ouverture d'un dispositif dédoublé CP sur l'école primaire P.Carpantier

12/ 1b) CREATIONS DE NOUVEAUX DISPOSITIFS DEDOUBLES REP (page 12)

- MONTPELLIER CENTRE : annulation de la mesure d'ouverture d'un dispositif dédoublé CP sur l'école élémentaire Alain Savary

12/ 1c) OUVERTURES DE POSTES SPECIFIQUES (page 12)

- MONTPELLIER CENTRE : annulation de la mesure d'ouverture d'un poste UPE2A/EANA sur l'école élémentaire Sévigné

14/ DECHARGES DIRECTEURS4°) Créations par ouverture de classes et fusion (page 21)

	Coût	Décharge dans l'école après	observations
Clermont l'Hérault Primaire (Prévert/ Rostand) (et non Lodève)	0,25	1,00	fusion
Castelnau le lez maternelle J de la Fontaine	0	0,33	<u>mesure déjà actée dans le paragraphe 2 page 15</u>
Bessan élémentaire	0	1,00	<u>mesure déjà actée dans le paragraphe 2 page 20</u>

5°) Suppressions par fermeture de classes (page 21)

	Coût	Situation rentrée 2022	observations
Olonzac élémentaire	0	0,33	<u>mesure annulée en CTSD</u>

6*) créations des mesures de décharges exceptionnelles pour l'année scolaire 2022/2023

page 22

	Situation réglementaire	Coût	Situation rentrée 2022
Béziers élémentaire Roland	0,50	0,50	1 (au lieu de 0,75)
Montpellier élémentaire J.Brel	0,50	0,50	1,00
SETE E.E.PU ARAGO (ulis)	0,33	0,17	0,50
ST PONS DE THOMIERES E.E.PU TAILHADES (ulis)	0,33	0,17	0,50
FRONTIGNAN E.E.PU ANATOLE FRANCE I (ulis)	0,33	0,17	0,50
MONTPELLIER E.E.PU JULES SIMON (ulis)	0,33	0,17	0,50
MONTPELLIER E.E.PU PAUL LANGEVIN (ulis)	0,33	0,17	0,50
SETE E.E.PU JEAN MACE (ulis)	0,33	0,17	0,50
LODEVE E.E.PU CESAR VINAS (ulis)	0,33	0,17	0,50
OLONZAC Elémentaire (ulis)	0,33	0,17	0,50
CLERMONT L HERAULT E.E.PU DAUDET (ulis)	0,33	0,17	0,50